

À PROPOS DES ENTRETIENS D'ÉVALUATION DITS « TAUBIRA »

Valérien Sarreau

ERES | « **VST - Vie sociale et traitements** »

2016/2 N° 130 | pages 30 à 34

ISSN 0396-8669

ISBN 9782749251349

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2016-2-page-30.htm>

!Pour citer cet article :

Valérien Sarreau, À propos des entretiens d'évaluation dits « Taubira » , *VST - Vie sociale et traitements* 2016/2 (N° 130), p. 30-34.
DOI 10.3917/vst.130.0030

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

30 À propos des entretiens d'évaluation dits « Taubira »

VALÉRIAN SARREAU

« Ô mon corps, fais de moi toujours un homme qui interroge ! »
Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*

Je suis éducateur spécialisé dans un service d'urgence de l'Aide sociale à l'enfance qui a pour fonction principale de répondre aux urgences de l'urgence du département. C'est-à-dire que lorsqu'une structure du territoire est soumise à une forte pression sur une problématique à laquelle elle n'arrive pas ou plus à faire face, le service temporise le temps que les choses s'organisent. Dans ce cadre, j'interviens auprès d'une population de mineurs étrangers isolés. Cette rencontre me percute dans mes références idéologiques et politiques.

Je suis confronté directement à tout ce que peut comporter d'abject le système ultralibéral dans lequel je suis obligé de vivre. Être associé aux rouages de plusieurs siècles de colonialisme et d'un peu plus d'un demi-siècle d'impérialisme américain avec notre complicité occidentale n'est pas chose aisée lorsqu'on a choisi d'être travailleur social. En effet, dans ce monde qui ne considère l'autre qu'à l'aune du contenu de son portefeuille, de ce qu'il peut amasser comme richesses matérielles et de sa plus-value, ce n'est pas simple. Tenir et habiter une posture de travailleur social est parfois un numéro d'équilibriste qui pourrait me conduire à devenir un humain désincarné, un maillon « mécanique » d'un système excluant et stigmatisant. Ce détour préalable par le contexte

politico-économique m'apparaît plus qu'indispensable, car je crois profondément qu'une des clés de la mélasse dans laquelle nous mettent les dirigeants actuels ne se situe pas ailleurs.

Depuis un peu moins de deux ans, je croise professionnellement le chemin de personnes qui ont fait des milliers de kilomètres dans l'espoir d'une vie meilleure. Je rencontre deux types de migrants : les « *low cost* », et les « *middle poors* » qui arrivent en avion. Les *low cost* ont souvent mis plusieurs mois, voire plusieurs années, pour rallier l'Europe. Ils sont les dommages collatéraux de l'économie de marché. Ils ont en commun un avenir sans aucune perspective dans leur pays d'origine. Parfois ils ont connu la guerre. Ils arrivent, pour

certain, mandatés par leurs familles pour envoyer de l'argent au pays afin d'atténuer un quotidien construit dans la survie du présent et sans espoir pour demain. Leurs parcours migratoires sont émaillés de nombreuses occasions où ils ont failli mourir pour rejoindre notre eldorado. Ils décrivent les nombreuses tentatives pour entrer dans les enclaves espagnoles de Mellila et Ceuta sur le sol marocain. D'ailleurs, c'est plutôt Mellila que Ceuta, car dans la seconde les barrières sont infranchissables. Il faut savoir nager pour rallier l'enclave. Encore un dommage collatéral de l'économie de marché, savoir nager c'est plutôt l'apanage des riches... Alors il y a l'attente dans la forêt de Nador aux abords de l'enclave de Mellila. Les barrières au loin. Un système qui me dépasse dans son côté machiavélique. On a fêté la chute du mur de Berlin il y a à peine vingt-cinq ans il me semble ? Tout ce système qui est réfléchi pour empêcher l'autre d'accéder « à ». Les moments où les migrants se disent « on y va ! ». La première barrière ou les barbelés ne sont « que » jusqu'à une hauteur de 2 mètres, après il y a 5 mètres à escalader puis deux autres barrières d'une hauteur de 7 mètres également mais sans barbelés cette fois. Ensuite l'entrée dans l'enclave où il faut encore rejoindre le centre de réfugiés à l'autre bout de la ville, car si la police interpelle le migrant dans l'enclave et que celui-ci n'est pas muni d'une carte de réfugié, il est renvoyé sur le sol marocain. Là, selon l'humeur des forces répressives marocaines, c'est la loterie. Il peut être reconduit à la frontière maroco-algérienne près d'Oujda, d'où il devra refaire tout le chemin dans le sens inverse. Évidemment, durant ces moments de « raccompagnement » les migrants sont soumis à toutes sortes de brimades, d'humiliations, de bas-

tonnades... J'ai aussi croisé un jeune qui avait un quart du crâne brûlé (ses cheveux ne repousseront jamais à cet endroit) pour s'être accroché sous une voiture en entrant dans Mellila et avoir supporté le pot d'échappement contre son crâne durant de longues minutes... Et puis tous les récits de ces jeunes hommes qui évoquent l'ombre de la mort qui les a accompagnés tout au long de cette trop longue route. Les trop nombreux moments où ils ont vu des compatriotes, des compagnons de route mourir... Le récit d'un jeune Camerounais m'a particulièrement marqué. Il décrivait l'arrivée sur la barrière de Mellila : « Il ne faut pas y arriver trop vite car sinon on se prend dans les barbelés. Il est nécessaire de laisser quelques-uns te devancer. Eux se prennent dans les barbelés et après tu leur grimpes dessus pour passer. Tu entends les chairs se déchirer sous le poids de ton corps. De toute façon, à ce moment seul le passage compte. » Ce même jeune m'expliquera que depuis janvier 2014 le passage est moins « risqué » : suite en 2013 à un tir à balles réelles sur des migrants qui tentaient le passage, à de nombreux morts et à un tollé de la bien-pensance internationale, les autorités utilisent maintenant des balles en caoutchouc. Ce détour rapide par le contexte, qui n'est malheureusement qu'une toute petite part d'une réalité qui m'a dépassé par son caractère irréel pour l'Occidental de gauche que je suis, me paraît indispensable pour comprendre de quoi nous parlons ici.

En juin 2014, la machine s'emballa. Actualité migratoire oblige, dans le service nous passons de l'accueil de un à cinq MIE par semaine à un à dix par jour. Plus de possibilité de rencontrer l'autre. Lorsque j'ai commencé, lors des week-ends d'astreinte, je donnais rendez-vous aux jeunes arrivés

dans la semaine. Je leur faisais faire un tour des lieux ressources (Cimade, bagagerie, Secours populaire...) au cas où ils se retrouvent à la rue ou qu'ils aient à faire valoir leurs droits, et une petite visite touristique de Nantes avec ascension de la tour de Bretagne pour voir la ville d'en haut. C'est important de voir où on atterrit. Je terminais la visite par une petite glace. Dès juin 2014, plus de glaces, plus d'appropriation de la ville, plus de temps. La collectivité n'arrive plus à faire face, alors nous sommes mandatés pour effectuer une grande partie des évaluations Taubira durant quatre mois, le temps que le département s'organise.

Là je me retrouve avec les réalités que j'ai évoquées succinctement plus haut. Puis la commande sociale de l'évaluation. Ne nous y trompons pas ! Cet entretien est bien là pour coincer le jeune sur son récit, avec les dates, les lieux de passage, et à la limite l'heure à laquelle il a traversé la Méditerranée clandestinement. Bah oui ! Dans la patrie des droits de l'homme, avec un gouvernement socialiste, les seuls tests osseux, imprécis et périmés, font tache sur le papier, alors on évalue !

Je dois préciser que l'institution dans laquelle je travaille portait, grâce à la pugnacité de la précédente équipe, le fait que nous ne nous prononcions pas sur la majorité ou la minorité des personnes rencontrées. Il était acté institutionnellement que ne nous ne concluions pas ces évaluations. Concrètement, cette conclusion vient acter le positionnement subjectif du professionnel sur la véracité des propos recueillis, et donc par ricochet sur la minorité ou la majorité supposée. Pour autant, ce positionnement institutionnel n'était pas sans conséquences pour ces jeunes. En effet, *via* la plateforme MIE

nationale qui répartit l'effort de solidarité d'accueil des MIE sur tout le territoire français, il est arrivé à plusieurs reprises que des jeunes reviennent à Nantes après avoir été orientés dans d'autres collectivités territoriales française, car reconnus majeurs suite à une seconde évaluation Taubira, menée elle avec plus de zèle. Le système est bien huilé.

Alors se pose la barrière de la langue, de la culture, et les enjeux vitaux que cela engendre pour ces personnes. On en parle en équipe, avec toujours la question de la vérité ou du mensonge et de l'authenticité de tel ou tel récit de vie. J'ai été confronté à des récits stéréotypés : « Ma mère est décédée, mon père s'est remarié et sa femme était très méchante. Mon père est décédé à son tour et sa femme est devenue extrêmement violente avec moi puis m'a mis à la porte. Alors j'ai rejoint un oncle à la capitale qui m'a dit d'aller en Europe et qu'il s'occupait d'organiser les choses. » Mon exercice professionnel s'inscrit dans la rencontre avec l'autre. Comment le rencontrer dans ce moment ? Je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que cela est impossible. Moi je ne joue pas ma vie dans cette entrevue, contrairement au jeune que j'ai en face de moi. Dès le départ, je me pose comme impératif professionnel et éthique de me rappeler ce que j'étais à 15 ans. Je mesurais déjà 1,88 m et tout le monde m'en donnait 20... Si j'avais dû effectuer leur parcours migratoire dans le sens inverse, probablement qu'à Conakry les autorités locales n'auraient pas cru une seule seconde à ma minorité... Et comment demander à quelqu'un de résumer un parcours migratoire qui a duré parfois jusqu'à plusieurs années en une seule petite heure, ou même deux ? Et puis, si comparer les migrants avec leurs homologues européens

du même âge n'est pas remis en question, alors ça dérape. Nous parlons de personnes qui ont parfois travaillé comme maçons pour payer un hypothétique passage. Cela laisse imaginer le façonnement du corps à l'adolescence avec de tels travaux. Dans le même temps, le jeune Européen a quant à lui surtout les pouces musclés avec les Smartphones et autres consoles vidéo. La comparaison n'est juste pas possible ! Pourtant, c'est bien cette mise en miroir qui s'opère face à ces jeunes si cela ne s'inscrit pas dans un réel travail réflexif des professionnels qui croisent le chemin de ce public. Il est très facile de se laisser aller à certains lieux communs tels que : « neuf sur dix sont majeurs », « j'ai cet exemple d'un gars de 35 ans qu'on avait mis sur un collectif de mineurs »... Sans nier que certains essayent de trander le système de la protection de l'enfance, et que oui, il est arrivé ici ou là qu'un vrai majeur atterrisse dans un foyer de mineurs, ce n'est pas la majorité ! Cela reste exceptionnel. Cependant, les discussions entre « professionnels » peuvent très vite tourner autour de ces deux clichés.

De discussion en discussion avec des collègues, de nombreux témoignages me reviennent avec le constat de jeunes qui, une fois pris en charge par la protection de l'enfance, ont une poussée de croissance logique à leur âge, ces mêmes jeunes que tout le monde s'accordait à percevoir comme des majeurs « menteurs » et « resquilleurs » venant « voler » les places des « pauvres » mineurs.

Un bref détour par la chronologie de la prise en compte d'un jeune peut être utile. Le premier jour, il se présente au commissariat ou dans des locaux associatifs en se déclarant mineur isolé. Mon service intervient pour le mettre à l'abri en foyer

s'il a moins de 15 ans, ou moins si c'est une fille, et à l'hôtel pour les plus de 15 ans. Le deuxième ou troisième jour suivant son arrivée a lieu l'entretien d'évaluation. Pendant ce temps, si le jeune a présenté des papiers, quels qu'ils soient, la police les authentifie. S'ils sont estimés faux, c'est placement en garde à vue et tests osseux dans la foulée. Bon, il vaut mieux pour eux être sur du déclaratif que de présenter des faux papiers car l'État français n'aime pas le faux et usage de faux. Si le jeune est « reconnu » majeur, c'est dans le meilleur des cas délivrance d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français), ou placement en centre de rétention avant expulsion. Pour ceux qui sont passés au travers des mailles subjectives de ce filet, c'est l'hôtel et l'attente. En clair, si tu arrives avant tes 15 ans, tes chances d'être pris en charge par l'ASE et d'avoir un contrat jeune majeur sont plus fortes que si tu arrives trois mois avant tes 18 ans. L'entretien commence. Comment tu t'appelles et autres banalités figurant sur les papiers administratifs produits ou premières déclarations effectuées. Juste au cas où le MIE se planterait dès le début pour le coincer, ou pour le dire avec le verbiage professionnel s'il y a « cohérence ». S'ensuit le descriptif de sa généalogie : père, mère, frère et sœurs, sa place. Puis arrive le parcours migratoire. Quand tu es parti ? Pourquoi ? Quels pays traversés ? Qui a organisé ton voyage (au cas où on pourrait démanteler un réseau de passeurs... on ne sait jamais...) ? Comment es tu entré en Europe ? Le jeune a intérêt à être précis car sinon il encourt le risque d'un test osseux. L'évaluation se termine immanquablement sur : « Qu'est-ce que tu es venu faire en France ? » Cette question est un dernier moyen pour les coincer

34

puisqu'un jeune qui dit venir pour faire ses études est plus crédible sur sa minorité qu'un jeune qui dit vouloir travailler directement.

Inutile de préciser que ces entretiens ne sont pas détendus. Les questions du jeune étant, au terme de cette entrevue : « *Que va-t-il ce passer pour moi ?* », « *Quand je vais pouvoir aller à l'école ?* » ou « *Quand je vais pouvoir travailler ?* ». Ah, j'oubliais la collaboration avec la plateforme d'interprétariat, car inutile de dire que je ne maîtrise ni le bambara, ni le soninké, ni... Parfois on a des interprètes qui sont professionnels, à d'autres moments la personne se sent investie d'une mission et fait du zèle à l'autre bout du fil en « interprétant » les dires du jeune. L'interprète peut se laisser aller jusqu'à dire que le jeune « *ment* » ou carrément se « *fout de notre gueule !* ». Alors il faut recadrer les choses et le remettre à sa place. Bon, j'avoue qu'une ou deux fois je suis parti en éclats de rire tellement le récit du jeune était abracadabrantesque. Les quelques fois où tu te retrouves face à un jeune qui a moins de cheveux que toi ou plus de cheveux

gris. Face à l'horreur ou au pire il m'est arrivé quelquefois d'en rire. Ben oui ! Je me protège comme je peux...

Alors il est difficile pour la personne que je suis, empreinte de valeurs de solidarité et de partage, de garder son flegme et sa capacité réflexive, surtout lorsque la machine s'emballa avec les nombreuses arrivées. Et ne trouvant pas toujours dans mon milieu professionnel les ressources intellectuelles et les situations réflexives permettant de prendre du recul dans mon milieu professionnel, heureusement je les ai trouvées dans le milieu associatif avec les groupes de réflexion des CEMÉA des Pays de la Loire.

Pour terminer, je dois avouer que cette expérience m'a donné quelques insomnies carabinées, avec comme effets secondaires de ne plus m'autoriser à aller mal ou même à juste pleurer tant je trouvais les turpitudes de ma vie d'une futilité sans nom au regard de ces parcours de vie souvent dramatiques.

VALÉRIAN SARREAU
Éducateur spécialisé.

Article 388 du Code de l'action sociale et de la famille modifié dans le cadre de la loi du 15 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

« Les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable, ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après recueil de l'accord de l'intéressé.

« Les conclusions de ces examens, qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé.

« En cas de doute sur la minorité de l'intéressé, il ne peut être procédé à une évaluation de son âge à partir d'un examen du développement pubertaire des caractères sexuels primaires et secondaires. »